Image not found or type unknown

Reclamation dette effacée a co emprunteur

Par **laury**, le **04/10/2013** à **17:37**

bonjour,

j'aurai besoin d'aide s'il vous plait, la banque de france et les tribunaux etant fermés le week end, je ne sais pas a qui demander.

voila depuis mars de cette année , nos dettes ont été effacés, seulement, aujourd'hui l'ex compagne de mon mari recoit une demande de paiement pour une des dettes effacé, car elle etait co emprunteur.

pouvez vous me dire si oui ou non l'organisme a le droit de lui reclamer cette dette, pour info, celle ci remonte a plus de 10 ans, et on ne lui avais jamais rien reclamé auparavant;

merci d'avance

Par **DefendezVous**, le **08/10/2013** à **08:16**

Dans le cas que vous décrivez, il y a prescription de l'action de la banque.

Le co emprunteur ne doit absolument rien payer sous peine de plus bénéficiez de cette prescription

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés